

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa DRONNE, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Absents excusés : Monsieur José HEINTJE.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BLOT.

Monsieur le Maire soumet les comptes rendus de la séance du 4 mars 2015 et du vote des budgets du 16 mars 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2015 et approbation du compte rendu relatif au vote des budgets le 16 mars 2015, à l'unanimité des présents.

Rédaction d'une convention entre le Sivos de l'Étangsort et les communes adhérentes

Afin de régulariser les versements d'avances de fonctionnement des communes adhérentes au Sivos de l'Étangsort, la trésorerie de Bouloire demande qu'une convention soit passée entre les quatre communes et le syndicat pour permettre d'effectuer le premier versement en janvier, avant le vote du budget principal des communes.

Monsieur le Maire doit avoir l'approbation du conseil municipal pour signer cette convention. Après en avoir discuté, les élus présents demandent que cette convention soit collective et qu'elle soit signée par les quatre communes et le Sivos. De plus, un échéancier des versements devra être joint à cette convention.

Après en avoir délibéré, les élus présents autorisent la rédaction d'une convention régularisant les versements d'avances de fonctionnement de la commune au Sivos de l'Étangsort à l'unanimité (soit 10 voix pour) et autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

Don d'Antoine LUNEAU à la commune

Suite au décès de Monsieur Antoine LUNEAU, sa famille a versé un chèque de 1000 € à la commune de Tresson. Le défunt avait émis le souhait que ce don serve à l'aménagement du bourg.

Afin de recevoir cette somme sur la trésorerie de la commune, le conseil municipal doit voter une délibération approuvant le don.

Les élus présents approuvent à l'unanimité le versement de ce don à la trésorerie de la commune. Ce montant de 1000 € sera inscrit en recette d'investissement au budget principal 2015 à l'article 1025.

Demande d'une aide financière à la députée pour la réfection de la toiture de la chapelle de l'église

La couverture et la charpente de la chapelle de l'église présentent de nombreux dommages qui, s'ils ne sont pas restaurés rapidement, peuvent entraîner la dégradation de la voûte en tuffeau.

Un premier devis avait été demandé à l'entreprise Véron, de Bouloire, pour réparer en urgence la toiture. Il s'élevait à 48 141,50 € HT.

Puis, lors de la visite de Nicolas GAUTIER, architecte des Bâtiments de France, il avait été décidé de faire appel à un architecte du patrimoine qui assurerait le rôle de maître d'œuvre afin de suivre les appels d'offres et les travaux.

Depuis, la commune a appris la baisse de ses dotations (- 19 000 € cette année; autant en 2016 et 2017) et la hausse de l'avance de fonctionnement à verser au Sivos de l'Étangsort (10 000 € cette année). Financièrement, il paraît désormais peu envisageable de suivre les directives de Monsieur GAUTIER, même si les travaux s'effectuaient sur plusieurs années.

Les élus présents souhaitent adresser un courrier à l'architecte des Bâtiments de France, lui proposant simplement de réparer dans l'urgence ce qui s'impose pour éviter le pire. Autrement dit, de revenir au devis initial.

Marietta KARAMANLI, députée de la circonscription, avait d'ores et déjà consenti une aide via la réserve parlementaire d'un montant de 12 000 €. Afin de finaliser la demande, les élus doivent voter une délibération.

Dans le but de préserver la charpente du beffroi, le choix est également fait de remplacer le système de moteur à chaîne permettant la mise en volée de la cloche par un moteur linéaire à induction, sans chaîne, qui limite les efforts de la charpente lors du battement, ce remplacement s'élève à 2350 € HT.

Le battant de la cloche, très usé, endommage la paroi de cette dernière, c'est pourquoi, il sera également remplacé par un modèle Bollée, pour un montant de 654 € HT.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité la demande d'une aide auprès de Marietta KARAMANLI pour effectuer les travaux de réfection de la toiture de la chapelle et les travaux qui concernent la cloche.

Création des toilettes publiques et des sanitaires pour l'agent technique communal

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des propositions concernant les travaux de réalisation de toilettes publiques et de sanitaires pour l'agent communal au square Abbot.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent les propositions des entreprises suivantes :

Maçonnerie : SARL Dangeul, du Luart, pour un montant de 6235,92 €HT.

Plâtrerie et isolation : DG Confort, de Saint-Mars-de-Locquenay, pour un montant de 4424,16 €HT.

Électricité : SCPE, de Vibraye, pour un montant de 2382 €HT.

Plomberie : SCPE, de Vibraye, pour un montant de 2897,50 €HT.

Menuiserie : SARL Beaufils, de Tresson, pour un montant de 3461 €HT.

Ces travaux seront inscrits en dépenses d'investissement à l'article 2313. Monsieur le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Curage des fossés

Le conseil municipal a sollicité deux entreprises pour effectuer le curage de fossés sur les chemins ruraux de La Bretonnerie, Monhoudou, La Ducherie et Champ-ferré.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société Pasquier, de Bouloire, pour un montant de 1092,25 €HT. Ces travaux seront inscrits en dépense de fonctionnement à l'article 61523. Monsieur le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette proposition.

Achat d'un matériel de sonorisation portable

Depuis l'effraction à la salle Vauguélande en 2014, la municipalité n'a plus de matériel de sonorisation pour les événements communaux.

L'achat d'un nouveau matériel similaire au premier est jugé trop coûteux par rapport à son utilisation. Les élus ont fait le choix d'un matériel portable, utilisable en intérieur et en extérieur.

Après en avoir délibéré, les élus présents retiennent la proposition de la société Watt Sono pour un matériel MA707 avec CD et MP3 et un pied d'enceinte CAB200 pour un montant de 750,18 €HT. Cet achat sera inscrit en dépense d'investissement à l'article 2158.

Aménagement du bourg : compte-rendu de l'entrevue avec les techniciens de l'Atesart

La commune a fait appel à l'Atesart (Agence des territoires de la Sarthe), dont elle est adhérente, pour le projet d'aménagement du bourg.

Cet organisme effectue un travail de prospective en amont des tâches allouées au maître d'œuvre. Ses fonctions sont réparties en trois volets, à savoir le diagnostic (bâti, trafic routier, stationnement, accessibilité mais usages locaux et habitudes de la population), l'étude de faisabilité (tranches de travaux retenues par les élus selon les priorités établies, proposition de solutions techniques avec une première estimation financière) et la restitution de l'étude au maître d'ouvrage.

Le projet de la municipalité est avant tout d'aménager le bourg afin de le sécuriser et de l'embellir. La première tranche retenue est l'environnement proche de l'école et de la mairie avec un mode de stationnement permettant une sécurité maximale lors des entrées et sorties de classes. Le centre du bourg avec la place de l'église constituerait la deuxième tranche, la troisième étant de matérialiser les entrées de bourg afin de réduire efficacement la vitesse tout en privilégiant, de manière harmonieuse, l'esthétique et le cachet rural du bourg.

L'aménagement du bourg doit être sujet à compromis. L'adhésion des habitants est primordiale pour sa réussite, pour l'appropriation du nouvel espace.

Les techniciens de l'Atesart proposeront une réunion intermédiaire dans la deuxième quinzaine de juin et devraient rendre leur copie fin juillet 2015.

Rencontre avec Patrick MAUBERT de l'ATD

L'agence technique départementale a souhaité rencontrer les élus afin de répondre à la proposition de la municipalité de créer un hameau dans la zone urbanisée sur la RD 34 (route de Saint-Georges-de-La Couée) et une zone à 70 km/h pour réduire la vitesse à l'entrée du bourg.

Patrick MAUBERT, chef d'agence pour le Perche sarthois, a fait part à Monsieur le maire et Chantal BUIN, adjointe, de son avis défavorable. L'ATD propose plutôt de déplacer le panneau d'agglomération pour englober la partie urbanisée sur la RD 34 au bourg. La limite de vitesse serait fixée à 50km/h jusqu'à la fin du pâté de maisons, à 70km/h sur le tronçon sans habitation jusqu'à l'entrée actuelle d'agglomération où seraient installés un panneau 50km/h et un panneau Attention école.

L'achat des panneaux et l'entretien futur des bermes serait à la charge de la commune mais Patrick MAUBERT assure que le curage des fossés et l'entretien de la chaussée resteraient de la compétence du conseil départemental.

Après discussion, les élus présents souhaitent adresser un courrier à Cécile BIBARD, directrice des routes au conseil départemental de la Sarthe, pour obtenir des informations supplémentaires. Ils s'étonnent que la création d'un tronçon limité à 70 km/h hors agglomération leur soit refusé alors que des exemples existent en Sarthe.

Subvention pour l'association Comice intercommunal du Pays bilurien

Une nouvelle association intercommunale a été créée pour organiser le comice. Comme précédemment, les communes adhérentes versent une cotisation à l'association au prorata du nombre d'habitants. La commune de Tresson doit verser 333 € pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité le versement de 333 € à l'association Comice intercommunal du Pays bilurien.

Questions diverses

Soirée du 8 mai

La municipalité invite les habitants à venir fêter le 70^e anniversaire de la Victoire, vendredi 8 mai, à 20h30, à la salle Vauguélange, avec le groupe Paris'Tournelle qui interprétera des chansons et des musiques de cette époque (Résistance, Libération). L'amicale des sapeurs-pompier s'associe à cette manifestation en prenant en charge la buvette.

Journées du Patrimoine

Madame Janine CHARTIER, de l'association Connaître les lavoirs en Sarthe, propose à la municipalité d'organiser une animation au lavoir communal le samedi 19 septembre 2015 à 15 heures, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine. Les élus répondent positivement à cette proposition.

Randonnée La Bilurienne

Chaque année, le premier dimanche de juillet, la communauté de communes du Pays bilurien organise une randonnée dans l'une des communes membres. Cette année, c'est Tresson qui accueille La Bilurienne, le dimanche 5 juillet. Trois circuits de tailles différentes seront proposés au départ du plan d'eau communal.

Le Pays bilurien prend en charge la promotion de la manifestation et le pot en fin de randonnée. Son service Jeunesse devrait être associé à cette journée pour la préparation de plateaux apéritifs. Il reste à trouver des animations pour étoffer la journée. La municipalité doit prendre quelques contacts afin d'organiser au mieux cet événement.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. DRONNE, S. GAUDIN,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.